



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 septembre 2020
(Date de convocation : 18 septembre 2020)

Délibération n° 20200924/16

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Était absente : Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Mme Viviane Torné)

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

OBJET : Formations des élus – orientations

Dans les trois mois suivant l'élection du Conseil Municipal, ce dernier doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Une formation doit être obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du Conseil Municipal (art. L.2123-22, L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1) :

- soit 1 388,97 € brut minimum

Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant :

- soit 13 889,69 € brut maximum

Membres	Fonction	Délégations/orientations
Alexandre PUJO-MENJOUET	Maire	Finances, travaux et ressources humaines
Catherine PECONDON-MONTGAILLARD	1 ^{ère} Adjointe	Santé et action sociale
Etienne LAY	2 ^{ème} Adjoint	Travaux et Urbanisme Estives et Pastoralisme
Dominique BORGELLA-ADJUDANT	3 ^{ème} Adjointe	Ressources humaines
Thibaut MAURIN	4 ^{ème} Adjoint	Finances Ressources énergies
Sylvain SALIGOT	Conseiller	Tourisme
Aurore VILLE	Conseillère	Enfance, Jeunesse et Education
Brigitte BASCAULES	Conseillère	Vie Associative

Il est prévu au budget principal sur la ligne 6184 en dépenses de fonctionnement 13 889,69 € (soit 5787,37 x 12).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

Article 1^{er} : d'allouer pour les dépenses de formations des élus un montant de 13 889,69 €

Article 2 : d'orienter ses formations en fonction des délégations des élus concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

